

## Entretien avec Nicolas Sarkozy

# “Il serait imprudent de relâcher notre effort de défense”

**D fense :** Dans la perspective de votre installation à l'Élysée, comment concevez-vous la mise en application de la loi de programmation militaire ? Celle-ci devra-t-elle être mise en œuvre jusqu'en 2008 ou bien devra-t-elle être amendée avant terme ?

**Nicolas Sarkozy :** La loi de programmation 2003-2008 a permis de redresser l'effort d'équipement de nos forces armées, fortement malmené par le gouvernement Jospin entre 1997 et 2002. C'est un acquis important, quand on sait que l'exécution défailante de la LPM 1997-2002 a représenté la perte d'une année complète de crédits d'équipement pour nos armées. Le mérite en revient principalement à Jacques Chirac qui a donné les impulsions fondamentales, veillant constamment à ce qu'elles soient bien suivies d'effets. Grâce à lui, le prochain Président de la République pourra s'appuyer sur des capacités de défense modernisées et plus opérationnelles. Les Français, attentifs à leur sécurité et à la crédibilité de notre pays sur la scène internationale, ne peuvent que s'en réjouir, et je suis bien sûr de ceux là.

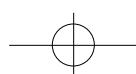
**Le grand dossier** Maintenant, dans ce domai-

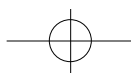
**12** ne comme dans les autres, je ne crois pas que l'immobilisme soit une option raisonnable. Les conditions de la conduite de notre effort d'équipement militaire sont perfectibles et il ne faut pas s'interdire par principe d'apporter des améliorations. L'environnement mondial et européen dans lequel nous devons inscrire cet effort évolue sans cesse. Je rappelle que les lois de programmation militaire de 1997 et de 2002 sont indexées sur un modèle d'armée défini à partir des conclusions du Livre Blanc de 1994. Depuis, un certain nombre d'événements se sont produits qui appellent sans doute une actualisation de notre posture de défense, donc dans une certaine mesure de notre outil de défense et des choix qui le sous-tendent. Chacun sait bien par ailleurs que la clôture de la loi de programmation en vigueur ne pourra faire l'économie de quelques ajustements en raison des problèmes de maîtrise calendaire, technique et financiè-



re posés par certains programmes. Je suis par conséquent plutôt partisan que nous prenions le temps d'organiser une transition réussie vers la prochaine loi de programmation, au besoin en conduisant un audit approfondi des programmes en cours et des conditions de leur réalisation. Cette période transitoire doit être

l'occasion d'une réflexion approfondie sur la réévaluation du cadre stratégique de notre politique de défense, puis de la hiérarchie dans l'expression des besoins et enfin des modalités de leurs satisfaction. Pourquoi ne pas imaginer par exemple une loi de programmation militaire exprimant des objectifs capacitaires





associés à des enveloppes de crédits plutôt qu'un catalogue d'équipements? Cela ferait davantage sens, tout en procurant plus de souplesse et de marges de manœuvre en termes de réalisation des objectifs. Quoi qu'il en soit, il nous faudra également conduire une réflexion sur la rénovation de la fonction "achat" du ministère de la défense et l'optimisation de la maîtrise des programmes d'armement sur l'ensemble de la vie des équipements.

**D fense : Au sujet de la prochaine loi de programmation militaire, envisagez-vous une diminution, une stabilisation ou une augmentation de l'enveloppe budgétaire ?**

**Nicolas Sarkozy :** Très franchement, la logique et le bon sens voudraient que l'on aborde la question de l'intensité de notre effort de défense par les fins plutôt que par les moyens. Cela dépend de ce que nous devons et voulons faire. Le dimensionnement physico-financier est tout de même tributaire d'une double démarche, l'une objective consistant à identifier et à parer les menaces et les risques qui pèsent sur la sécurité de notre pays et sur ses intérêts, l'autre plus subjective qui a à voir avec le volontarisme politique : quel niveau d'ambitions notre nation s'assigne-t-elle s'agissant de ses capacités d'intervention militaire, et au delà, de sa crédibilité internationale ?

Ce préalable étant posé, on peut raisonnablement penser, compte tenu de la forte instabilité de certaines régions du monde, de l'acuité de certaines menaces et de notre statut international, qu'il serait imprudent de relâcher notre effort de défense.

Je suis toutefois convaincu qu'à effort constant, nous pouvons encore accomplir bien des progrès pour dépenser mieux, pour utiliser plus efficacement les crédits mobilisés, qu'il s'agisse de la maîtrise des coûts et des calendriers. Je suis d'ailleurs prêt à m'engager sur le fait que les marges de manœuvre qui seraient dégagées dans ce sens soient intégralement réinvesties dans la consolidation de nos capacités de défense. Il y a des besoins capacitaires qui ne sont pas aujourd'hui suffisamment pris en compte. Je pense notamment à l'espace, au renseignement, à la protection de nos soldats engagés sur des théâtres extérieurs, et à celle, vitale, de notre territoire. Il y a aussi l'effort de revalorisation de la condition militaire qui doit se poursuivre, celle-ci n'étant pas toujours à la hauteur de la reconnaissance due par la nation à des hommes et à des femmes soumis à des sujétions professionnelles et familiales particulièrement lourdes.

**D fense : Sur le plan de la dissuasion nucléaire qui représente quelque 18% du budget d'équipement (environ 10% du budget global), là aussi quelle posture adopterez-vous : diminution, stabilisation ou augmentation ?**

**Nicolas Sarkozy :** Il me semblerait là aussi plus cohérent de partir des finalités plutôt que des moyens pour répondre à votre question. Ne risque-t-on pas sinon de définir notre politique et notre outil de défense en fonction des capacités existantes, alors qu'ils devraient avant tout être gouvernés par les besoins et les missions ?

La force de dissuasion représente aujourd'hui entre 20 et 30 % du budget d'équipement des armées. Elle constitue le rempart ultime contre les atteintes à nos intérêts vitaux. Elle reste donc à mes yeux indispensable, a fortiori dans un contexte de prolifération balistique et nucléaire. Ce que je puis vous dire, c'est que si je deviens Président de la République, je ferai tout ce qui doit être fait pour préserver intactes l'indépendance et la crédibilité, tant politiques que techniques, de notre force de dissuasion. S'il m'est démontré que cela implique d'y consacrer 20% ou 30 % de notre effort d'équipement, alors nous continuerons d'y consacrer 20% ou 30%. Mais, là comme ailleurs parce qu'après tout, s'il s'agit de la sécurité de la France et des Français avec laquelle nous ne pouvons transiger, il s'agit également de leur argent, donc du fruit de leur travail - nous devons être vigilants à ce que les crédits affectés au maintien de la dissuasion soient utilisés au mieux.

Cela n'est pas incompatible au demeurant avec une réflexion sur la doctrine d'emploi et les moyens de cette dissuasion, voire les coopérations avec nos alliés.

**D fense : Compte tenu du fait que quelque 60% du budget de la défense concernent la masse salariale contre 40% d'investissement dans les équipements, pour quel format d'armement opterez-vous? Autrement dit, est-ce qu'il faudra remettre en cause les effectifs des armées et tout particulièrement celui de l'armée de terre ?**

**Nicolas Sarkozy :** Décidément, la question des moyens vous obsède. Au risque de me répéter, je souligne une nouvelle fois que la définition du format ne peut être déconnectée d'une réflexion plus vaste sur ce que doivent être les objectifs de notre politique de défense et les missions imparties aux forces armées. La réponse à votre question dépendra des résultats de l'exercice d'actualisation du cadre stratégique d'emploi des moyens qui devra être mené à bien, quelle que soit au demeurant l'issue du prochain scrutin.

Je ne peux que vous redire mon souhait que notre effort global de défense soit au minimum maintenu à son niveau actuel et que le rythme des réformes visant à le faire gagner en performance s'accélère.

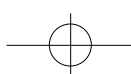
Je crois en tout cas nécessaire de recentrer au maximum les effectifs militaires sur leur cœur de métier, à savoir les activités opérationnelles. De ce point de vue, personne ne conteste aujourd'hui que des progrès notables peuvent encore être faits dans la réorganisation des implantations territoriales et la rationalisation des fonctions de base et de soutien. La professionnalisation a permis de franchir un premier cap décisif. Les militaires ont montré à cette occasion une aptitude au changement tout à fait exemplaire, qui doit servir de référence pour la réforme des administrations dans leur ensemble. Une nouvelle étape de la transformation doit désormais être envisagée. Toutes les armées sont concernées, l'armée de terre, qui est la plus importante par le nombre des hommes et des implantations, comme les autres. Je sais aussi qu'elle est particulièrement sollicitée par la multiplication des opérations extérieures et qu'elle a besoin de retrouver de la disponibilité opérationnelle. Ce doit être l'un des objectifs essentiels des réformes à conduire dans l'organisation et le fonctionnement de notre appareil de défense.

**D fense : Dans un contexte de réduction de l'usage des ressources, comment envisagez-vous l'articulation entre la défense et la sécurité intérieure? Pour prendre un exemple concret, le dispositif "Vigipirate" doit-il être assumé par la gendarmerie territoriale ou la gendarmerie mobile ?**

**Nicolas Sarkozy :** La sécurité de notre pays doit dorénavant s'envisager dans une dimension globale. Nous n'avons plus aujourd'hui de menaces directes à nos frontières. Mais dans le même temps, il n'y a plus de frontières à nos menaces, qui sont devenues plus diffuses et moins prévisibles. Je pense notamment à la menace terroriste. En d'autres termes, la ligne de partage traditionnelle entre sécurité intérieure et sécurité extérieure me semble en grande partie dépassée. D'une certaine façon, cela oblige à un retour aux sources, c'est-à-dire à l'esprit de l'ordonnance organique de 1959 qui affirme que la défense a pour objet d'assurer en tous temps, en toutes circonstances et contre toutes les formes d'agression la sécurité et l'intégrité du territoire ainsi que la vie des populations. J'en tirerais au moins deux conclusions sur les plans institutionnel et opérationnel. La première porte sur les conditions d'élaboration et de mise en œuvre de notre politique de défense. Je suis favorable à l'instauration auprès du Président de la République d'un conseil de sécurité

**Le grand dossier**

13



## Entretien avec Nicolas Sarkozy

nationale, intégrant en tant que de besoin les préoccupations liées à la sécurité intérieure, aux questions internationales et à la défense militaire. Ce conseil devait être un lieu d'échanges et de débats permettant au Chef de l'Etat de rendre ses arbitrages en pleine connaissance de cause. Cette instance, soutenue par un secrétariat permanent, pourrait également être activée dans des configurations de gestion de crise, nationale ou internationale. Elle serait au passage l'occasion d'une meilleure coordination nationale et d'une meilleure utilisation du renseignement. La deuxième conclusion que je tire est la nécessité de renforcer nos capacités de mobilisation de la société dans son ensemble pour prévenir, et le cas échéant surmonter, la réalisation de la menace terroriste et des autres aléas, technologiques ou naturels, susceptibles de désorganiser gravement la vie de la nation. Je ne verrais que des avantages à ce qu'un secrétariat général ou une agence de la défense civile soit créé pour animer l'esprit de défense et coordonner la mobilisation des différents composantes de la société. Le service civique obligatoire pourrait être un levier significatif du renforcement de nos capacités de réaction, en renforçant par exemple les moyens d'intervention de la réserve opérationnelle.

Quant au plan "Vigipirate", ce n'est pas seulement l'affaire de la gendarmerie, territoriale ou mobile. C'est l'affaire de toutes les forces civiles et militaires, et au delà de toutes les composantes de notre société, les citoyens, les entreprises, les collectivités locales, les opérateurs de service public, etc. La lutte contre la menace terroriste nous concerne tous.

### Le grand dossier

#### 14 D fense : Au delà de l'int r t optimal pour le deuxi me porte-avions, le crit re de d cision concerne-t-il principalement la coop ration avec la Grande-Bretagne ?

**Nicolas Sarkozy :** D'abord, je tiens à dire qu'il m'aurait paru plus cohérent d'engager la construction d'un deuxième porte-avions dans le prolongement immédiat du premier, comme les Britanniques sont précisément en train de le faire. Si deuxième porte-avions il fallait, cela aurait au moins permis d'amortir les coûts de développement du Charles-de-Gaulle. Ce n'est pas le choix qui a été fait, et on peut le regretter.

Ensuite et dans l'absolu, un deuxième porte-avions peut paraître nécessaire pour assurer la permanence à la mer de notre groupe aéronaval, compte tenu des périodes de révision et de maintenance du Charles-de-Gaulle. Notre seul et unique

porte-avions sera ainsi indisponible pour quelques mois dès juin prochain en raison d'une période lourde de révision programmée de longue date. Cela doit nous préoccuper. La décision de se lancer dans la construction d'un deuxième vecteur doit toutefois s'apprécier relativement aux marges de manœuvre dont nous pouvons disposer et à la lumière de l'ensemble des arbitrages capacitaires. Je n'ai pas aujourd'hui tous les éléments pour me prononcer sur ce point.

Je me réjouis bien sûr de la coopération avec la Grande-Bretagne, tant son approfondissement conditionnera dans les années à venir les progrès de la défense européenne. Cela dit, s'agissant du deuxième porte-avions que nous avons prévu de construire en nous greffant sur un programme britannique, ce ne peut pas être le critère de décision le plus déterminant. Ce qui doit primer sur toute autre considération dans ce dossier, ce sont les réponses aux deux questions suivantes : la coopération franco-britannique nous permettra-t-elle de disposer du modèle de porte-avions dont nous aurions besoin ? Dans l'affirmative, cette coopération industrielle sera-t-elle un facteur de réduction des coûts d'acquisition pour notre pays ?

#### D fense : Par extension, quels sont les dossiers prioritaires sur le front de l'Europe de la d fense ?

**Nicolas Sarkozy :** La consolidation de l'effort européen de défense doit être la première préoccupation. Les pays de l'Union européenne dépensent deux fois et demie moins pour leur sécurité que les Etats-Unis. Et à eux deux, la France et le Royaume-Uni représentent plus de 40% des budgets européens. Il est souhaitable que l'Europe et les pays qui la composent acceptent d'assumer davantage de responsabilités dans ce domaine. L'essentiel de l'effort ne peut reposer sur deux ou trois pays. Insuffisant, l'investissement dans la défense européenne est de plus affaibli par une coordination par trop lacunaire. Il y a plus de duplications et de redondances que de complémentarités et de synergies durables. La multiplicité et la compétition des programmes et des acteurs industriels restent la règle et non l'exception. Si bien que l'Europe se trouve dans une situation très paradoxale : elle compte beaucoup plus d'effectifs militaires qu'aux Etats-Unis mais elle les équipe beaucoup moins bien. Pourquoi ne pas envisager l'instauration d'un critère européen de convergence des efforts de défense pour que chaque pays essaie de tendre vers 2% du PIB.

Dans les années qui viennent, nous

devons impérativement avancer sur la voie d'une plus grande intégration des capacités industrielles et des compétences technologiques. Il faut favoriser l'avènement de grands champions européens de l'industrie de défense. Parallèlement, il faut unir nos forces en matière de production et d'acquisition d'équipements, avec moins de programmes nationaux et plus de programmes européens, tels par exemple que l'A400M. Mais, dans le passé, la coopération européenne n'a pas toujours tenu ses promesses : retard, surcoûts et performances dégradées. L'avion de combat Eurofighter le montre ; il faut donc que les règles de cette coopération changent : il faut un projet industriel solide, un consortium industriel simplifié sur le plan de l'organisation et crédible sur le plan technique, un engagement politique durable enfin. Nous savons qu'il y a des domaines où c'est la seule façon pour l'Europe de continuer à exister et de conserver la maîtrise de son destin. Je pense en particulier à la recherche-développement, à la sécurisation de nos approvisionnements énergétiques et de nos frontières, ou encore à la mutualisation des moyens lourds de sécurité civile. Je pense également au spatial de défense et à l'alerte avancée, qui s'affirme comme un complément essentiel de la dissuasion et de la protection des populations contre l'éventualité de frappes hostiles.

Plus fondamentalement, je crois qu'il n'y aura pas de défense européenne digne de ce nom sans Europe politique. Je crois même que la défense peut-être à la fois la condition et le levier de la relance de cette Europe politique. Je souhaite donc demain que les Etats capables et volontaires puissent approfondir leur coopération dans ce domaine sans être empêchés par d'autres de le faire.

#### D fense : Quel type de compl mentarit sinon de choix devra-t-on op rer entre l'Europe de la d fense et l'OTAN ?

**Nicolas Sarkozy :** Comme je viens de vous le dire, le renforcement de la défense européenne doit rester une priorité. Au moment où l'Europe et sa sécurité ne sont plus forcément au centre des préoccupations stratégiques américaines, les Européens doivent être plus autonomes dans la protection de leurs territoires et de leurs populations, de même que dans la défense de leurs intérêts fondamentaux sur la scène internationale. Mais personne de sérieux ne soutient aujourd'hui que nous pourrions pour autant nous passer de l'Alliance Atlantique, même si celle-ci traverse depuis la fin de la Guerre Froide des difficultés non résolues de repositionnement. En schématisant, l'OTAN est devenue une organisation militaire efficace mais orpheline d'un projet, tandis que l'Europe s'apparente, elle, à une entité





politique en devenir qui reste dépourvue d'une organisation et de moyens militaires aussi probants. La construction de l'Europe de la défense a donc tout intérêt à s'appuyer sur cet acquis de l'OTAN que sont les savoir-faire et l'expérience accumulés en matière de coopération entre les armées des différents pays européens. Nous devons par ailleurs être vigilants avec nos partenaires européens à ce que l'OTAN n'évolue pas comme sembleraient le souhaiter les Etats-Unis vers une organisation mondiale chargée des missions les plus diverses, aux confins du militaire, de l'humanitaire et des activités de police internationale. L'OTAN n'a pas vocation à se transformer en une organisation concurrente de l'ONU. Elle doit rester une organisation de défense de nature militaire, centrée sur la sécurité du continent européen. Une organisation de défense sans ancrage géopolitique n'a pas de sens, et n'a donc pas d'avenir.

Dans ces conditions, il n'y a pas à choisir entre l'Europe de la défense et l'OTAN. Ce n'est pas l'une sans l'autre ni l'une contre l'autre, mais bien l'une avec l'autre. L'OTAN ne doit pas se disperser et être dénaturée. Et les Européens doivent s'affirmer comme des acteurs plus convainquants de leur propre défense, en montrant au besoin qu'ils ont la volonté et la capacité de prendre des initiatives adossées aux moyens mobilisables dans le cadre de l'Alliance atlantique.

**D fense : Dans cette perspective, comment devra se reconfigurer la relation transatlantique de d fense tant sur le**

**plan bilat ral que sur celui de la coop - ration euro-atlantique ?**

**Nicolas Sarkozy :** Soyons pragmatiques et essayons d'aborder ces questions de façon dépassionnée, en fonction des réalités, de nos intérêts et de nos valeurs. La sécurité de l'Europe et la stabilité de certaines régions du monde peuvent difficilement s'envisager indépendamment du dialogue et de l'alliance avec les Etats-Unis. Nous ne sommes pas d'accord sur tout, mais ce qui nous rapproche me semble plus important que ce qui peut parfois nous séparer. Ils sont les amis des Européens et leurs principaux alliés. Souvenons-nous qu'ils sont intervenus à deux reprises en payant le prix du sang sur notre sol pour nous aider à rester libres. L'Alliance Atlantique doit demeurer pour notre pays comme pour le reste de l'Europe le cadre privilégié du dialogue et du partenariat stratégique avec les Etats-Unis sur les questions de défense.

Mais j'attends aussi que l'Europe soit plus forte dans l'OTAN et y fasse davantage prévaloir ses vues vis-à-vis de son partenaire américain. Les pays européens doivent avoir le réflexe de se mettre d'accord avant de prendre des positions et des initiatives avec les Etats-Unis. C'est aussi valable pour nous. Ce sera d'autant plus facile que les grands pays leaders sur le plan de la défense, la France, le Royaume-Uni, l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne et la Pologne se seront efforcés au préalable de montrer l'exemple et d'amorcer ensemble l'indispensable dynamique d'union de l'Europe.

J'ajoute que la France, qui a quitté les structures intégrées de l'OTAN en 1966, n'en reste pas moins un membre très actif et l'un des principaux contributeurs opérationnels. 19 membres de l'Union européenne sur 25 sont membres de l'Alliance atlantique. Si elle veut vraiment peser sur l'évolution de cette organisation tout en incitant avec plus de succès les autres Etats européens à s'engager résolument dans une défense européenne indépendante, la France devra demain réduire l'écart entre son discours et la réalité de la situation.

**D fense : Pour finir, concernant les th tres d'intervention ext rieure :**

**Le grand dossier**

**15**

**Nicolas Sarkozy :** - En Côte d'Ivoire, que fait-on après le 31 octobre 2007 ?

La résolution 1721 des Nations Unies, appuyée par l'Union Africaine, prévoit qu'à cette date aient eu lieu des élections libres et transparentes, ouvertes à tous les Ivoiriens. C'est la seule solution pour que ce grand pays ami retrouve le chemin de la paix civile, de la stabilité politique et du développement économique. Cet objectif de résultat doit engager l'ensemble des responsables ivoiriens et des représentants de la communauté internationale. Les forces françaises mobilisées par l'opération Licorne sont là dans le cadre d'un mandat international pour aider à stabiliser la situation. Il y a là-bas 3 600 soldats d'élite des armées françaises. Je voudrais leur rendre un hommage appuyé. Ils font

## Entretien avec Nicolas Sarkozy

preuve chaque jour de professionnalisme et de sang-froid dans une situation très difficile. Je veux qu'ils sachent que je ne les laisserai pas s'enliser dans une situation où leur mission, faute de perspectives de sortie de crise, aurait perdu de son sens. La présence de notre armée est avant tout justifiée par la tenue à un terme rapproché des élections. La France n'a pas vocation à soutenir un régime qui refuserait de se soumettre à des élections. Nous devons en tout cas en débattre sereinement et de façon responsable avec le Parlement. Celui-ci devra d'ailleurs à l'avenir être davantage associé aux décisions concernant notre présence militaire à l'étranger.

- En Afghanistan, que fait-on avec nos forces spéciales engagées dans l'opération américaine "Liberté Immuable" et avec nos unités qui participent à la force internationale de stabilisation (FIAS) ?

Nous étions présents en Afghanistan à travers nos forces spéciales. On peut regretter leur départ, mais chacun doit savoir que nous intervenons aussi plus largement dans l'opération "Liberté Immuable" -dont je rappelle qu'elle tire sa légitimité de la Charte des Nations Unies- avec des capacités de surveillance navale et de soutien aérien. La France doit naturellement rester fortement mobilisée aux côtés de ses alliés pour combattre le terrorisme, même s'il ne faut pas s'interdire de dresser le bilan de notre participation et d'en reconsidérer au besoin les modalités. Je n'oublie pas les soldats français qui sont morts pour ce combat. Mes pensées vont vers eux, vers leur famille et vers leurs frères d'armes. Quant à la force internationale

### Le grand dossier

**16** transfert programmé du commandement français dans le secteur de Kaboul entraînera logiquement une réduction sensible de notre présence sur place. J'ajoute que l'intérêt de cette présence est loin d'être négligeable en termes d'acquisition en zones de combat de renseignements utiles à la lutte contre des menaces susceptibles de viser notre pays.

- Au Liban, les règles d'engagement de la FINUL II sont-elles vraiment très différentes de celles de la FINUL, et comment devra évoluer notre participation à cette force ?

Les règles d'engagement de la FINUL II ont sensiblement évolué, et le Chef de l'Etat a eu raison d'être très vigilant sur ce point. Les règles d'emploi de la force ont été clarifiées et précisées, qu'il s'agisse pour la FINUL de se défendre, de protéger les populations civiles et le personnel huma-

nitaire, ou de dissuader des groupes armés et animés d'intentions hostiles. La FINUL élargie est surtout là pour aider l'armée libanaise dans le cadre de la résolution 1701, afin que l'Etat libanais retrouve le monopole de l'usage légitime de la force. C'est la crédibilité des Nations Unies et la sécurité de nos soldats qui sont en jeu, mais aussi la sécurité d'Israël et l'existence d'un Liban libre et indépendant. La France commande la FINUL élargie jusqu'en février 2007, date à laquelle elle sera relayée par l'Italie. Mais elle restera présente sur le terrain pour apporter sa contribution au respect d'un cessez-le-feu qui, comme chacun le sait, demeure très fragile.

Au delà de ces cas particuliers, il faut là aussi examiner le cadre général. L'armée française n'est pas un corps expéditionnaire destiné à jouer les pompiers ou les gendarmes aux quatre coins du monde entier : elle n'en a ni la vocation ni les moyens. Une réflexion s'impose sur les conditions d'engagement de nos troupes à l'étranger comme leur pré-positionnement : où devons-nous être pour défendre nos intérêts et nos valeurs ? Avec quel mandat ? Avec quelles règles d'engagement précises sur le terrain pour nos forces ? Quel financement pour quelle durée d'engagement ?

### D fense : Enfin, comment voyez-vous l'évolution des liens "Armées-Nation" ?

**Nicolas Sarkozy :** L'existence de liens forts est primordiale. Elle détermine le niveau de cohésion de la nation dans son ensemble autour de son dispositif de défense et de ses soldats. C'est donc un ingrédient indispensable de la qualité et de la crédibilité de notre politique de défense. Cela ne se décrète pas, mais se construit et s'entretient. La fin du service national était sans doute nécessaire pour moderniser notre outil de défense. Elle n'en a pas moins fait disparaître un rouage important de la fabrication des liens entre les Français et leurs armées. Loin de moi l'idée de rétablir la conscription. Ce serait aujourd'hui inopportun et un facteur de désorganisation de nos capacités militaires.

Nous devons aujourd'hui relever deux défis. Premier défi : l'intégration de la défense et de ses personnels dans la Nation. Rémunérations, logement, garde et scolarisation des enfants, emploi des conjoints, reconversion, nous devons être attentifs à ce qu'ils ne décrochent pas du reste de la société. Et si le statut spéci-



fique qui est le leur se justifie par la nature de leur engagement et des missions qui leur sont confiées, là aussi veillons à ce qu'un décalage trop grand ne s'installe pas. C'est d'ailleurs l'une des conditions pour que l'armée reste à l'image de la nation et reflète sa diversité.

Deuxième défi : la formation civique de la jeunesse et son intégration dans notre société républicaine. Cela n'est pas du ressort exclusif des armées, mais elles peuvent néanmoins apporter une contribution très efficace.

L'instauration du service civique obligatoire comportant un volet militaire pourrait être l'occasion pour les jeunes qui le souhaiteraient d'accomplir leur période de service sous les drapeaux, dans la mesure bien sûr des besoins des armées et de leurs possibilités d'absorption. Ces jeunes, sensibilisés et formés aux techniques militaires, pourraient ensuite venir grossir les rangs de la réserve, dont notre pays a besoin pour renforcer ses capacités de mobilisation en cas de crise affectant notre territoire et engageant la sécurité d'un grand nombre de nos compatriotes.

Enfin, je crois que le lien armée-nation se portera d'autant mieux que la politique de défense sera un vrai sujet de débat. Dans une démocratie moderne, à plus forte raison sur un sujet aussi lourd d'enjeu, il n'y a pas de "domaine réservé". Je souhaite notamment une implication plus forte du Parlement dans la définition des orientations de notre politique de défense, dans les modalités de sa mise en œuvre et dans l'évaluation des objectifs atteints. Cela ne pourra que conforter la légitimité et l'efficacité de notre effort de défense.